

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 9 mars 2020 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

Sept (7) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 10 février 2020 ainsi que la réunion spéciale du 10 février 2020.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 29 février 2020.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 1 939 m³, moyenne : 75 m³/jr

Secteur Les Buissons : 7 807 m³, moyenne: 300 m³/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 6, 15 et 19 février 2020

Incendies: 1,4,8,14,15,19, 20 et 24 février 2020

Premiers répondants : 23 février 2020

Formation des pompiers : aucune

Rencontre : aucune



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : aucun

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2020-03-054
6958

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation -20-02-24- information que le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet d'entente intermunicipale en sécurité incendie, une somme maximale de 50 000 \$ sera réservée à même l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

* Mme Marilyn Emond, directrice régionale par intérim, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -20-02-25- accusé réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires au 15 février 2020.

Expédiée :

* Mme Jocelyne Bouchard, 326, chemin Principal -20-02-11- Envoi de la résolution numéro 2020-02-028 selon laquelle le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-2020-01, afin de régulariser l'implantation du garage isolé privé.

* Mme Dany Cimon, coordonnatrice, Refuge animal Le Chapitou -20-02-11- Envoi de la résolution numéro 2020-02-039 selon laquelle le conseil municipal autorise Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou pour 2020.

* Mme Kathy Imbeault, agente en condition féminine, Centre femmes l'Étincelle -20-02-11- Envoi de la résolution numéro 2020-02-041 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes fait un don de 100 \$, au Centre de femmes l'Étincelle afin de les aider financièrement à la préparation de la soirée qui aura lieu le 5 mars prochain et pour le lancement de la Marche Mondiale des Femmes.

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2020-03-055
6958

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2020-03-09.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucune

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2020-03-056
6959

TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS DE POINTE-AUX-OUTARDES – DÉBUT D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de réparation doivent être réalisés à la suite d'un début d'incendie au Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a demandé une estimation des travaux auprès de quelques entrepreneurs, suivi de négociations avec les assureurs pour l'exécution des travaux de réfection du Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QU' après les négociations, Construction Nicolas Avoine procèdera à la réalisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le prix négocié avec Construction Nicolas Avoine pour les travaux de réfection, à la suite d'un début d'incendie au Centre des loisirs, au coût de 13 877,07 \$, taxes incluses.

2020-03-057
6959

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ENROCHEMENT RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la réalisation des travaux de réparation de l'enrochement sur la rue Labrie Ouest, à Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les autorisations requises pour réaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE Roland Munger inc. a déposé la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Roland Munger inc. pour réaliser les travaux de réparation de l'enrochement sur la rue Labrie Ouest, au coût de 57 268,50 \$, taxes incluses.

Il est également résolu que les sommes nécessaires seront prises à même le fonds réservé pour l'entretien de l'enrochement dans ce secteur. La différence des sommes sera prise dans le fonds de roulement et sera remboursée avec les taxes de secteur pour l'entretien de l'enrochement.

2020-03-058
6959

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministère de la Sécurité civile le 13 août 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes à l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités, et ce, tel que requis en vertu de l'article 35, de la Loi sur la Sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;
- QUE** ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au MSP, et ce, conformément à l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2020-03-059
6960

NOMINATIONS – MANDAT DES COMITÉS DE BIENVEILLANCE

- CONSIDÉRANT** la démarche citoyenne régionale d'Éclaire Côte-Nord afin de contrer la maltraitance envers les tout-petits ;
- CONSIDÉRANT QUE** notre région se situe malheureusement au 1^{er} rang à ce chapitre en présentant des taux presque 3 fois plus élevés que la moyenne provinciale;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité de bienveillance a pour mandat de mobiliser tous les partenaires socioéconomiques et les élus qui sont en mesure de contribuer, de près ou de loin, à la quête citoyenne de bienveillance à l'égard des tout-petits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer Mme Joëlle Bernier, superviseure en loisirs et culture, ainsi que M. Julien Normand, conseiller ou M. Serge Deschênes pour représenter la Municipalité de Pointe-aux-Outardes sur le comité de bienveillance, d'Éclaire Côte-Nord.

2020-03-060
6960

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Manicouagan, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- QUE** Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autoriser à transmettre, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Manicouagan, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente des dits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.
- QU'** une copie de la présente et du document qui y est joint soit transmis à la MRC et à la Commission scolaire de l'estuaire.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2020-03-061
6961

DÉPENSES 2020 – SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité en collaboration avec la Troupe Art'Scène organisent le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité approuve un budget de 4 295 \$ avec la Troupe Art'Scène pour réaliser le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la municipalité est de 3 795 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 795 \$, concernant les dépenses 2020 en vue du souper et de la soirée pour les bénévoles de la municipalité, dont le budget est de 4 295 \$.

2020-03-062
6961

ACTIVITÉS - PLAISIRS D'HIVER 2020

CONSIDÉRANT QUE pour la semaine familiale, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver », le comité Politique familiale et MADA en collaboration avec des bénévoles ont réalisé des activités pour la semaine du 3 au 8 mars 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les dépenses suivantes pour la semaine d'activités qui a eu lieu du 3 au 8 mars 2020 :

Activité yoga	60 \$
Activité cadelli	240 \$
Activité biscuits	40 \$
Fournitures	160 \$

Pour un total de : **600 \$**

Un montant de 600 \$ sera pris dans le budget de la Politique familiale et MADA.

2020-03-063
6961

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Julien Normand au titre de maire suppléant pour la période du 10 mars au 11 mai 2020.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

2020-03-064
6961

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

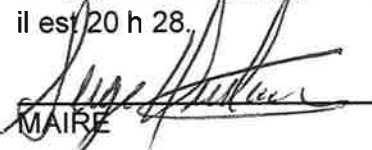



2020-03-065
6962

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

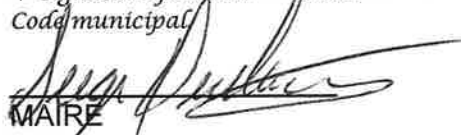
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 28.


MAIRE


DANA HÉVINGEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE